



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Le Rassemblement
citoyens | écologistes | solidaires
Élus régionaux Auvergne Rhone-Alpes

De :

Madame Fabienne Grebert
Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
1 esplanade François Mitterrand
69002 LYON

A :

Commission d'enquête
Ancienne Poste
94 place des Fontaines
74550 PERRIGNIER

Objet : contribution des élus régionaux du Rassemblement citoyen, écologiste et solidaire à l'enquête publique relative à la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains

Madame la Présidente de la commission, Messieurs les commissaires,

Veillez trouver ci-dessous nos observations relatives au projet de liaison autoroutière entre Machilly et Thonon Les Bains.

Notre groupe d'élus à la Région Auvergne Rhône Alpes s'oppose à la création de l'autoroute Machilly-Thonon. Ce projet revêt un certain nombre de défauts qui ne peuvent être compensés.

1) Les dommages sur la biodiversité : L'étude d'impact montre que le tracé traverse des zones humides dont l'intérêt n'est plus à démontrer, des forêts, des espaces agricoles. Plusieurs de ces espaces sont des ZNIEFF 1 et 2.

Les tableaux reprenant les incidences sur la faune et la flore démontrent les atteintes à l'environnement qui seront très difficiles, voire impossible à compenser.

2) L'impact climatique : Les courbes d'évolution des émissions de gaz à effet de serre à l'état projeté et sans le projet montre une différence significative du volume de CO2 qui aura été rejeté dans l'atmosphère. Les chiffres de la page 222 parlent d'eux-mêmes. Dès la mise en service de l'autoroute, 336 teqCO2/j avec autoroute, contre 306 sans autoroute. Le projet amènera 9,7% de GES de plus en 2024, 13,8% en 2029 et 12% en 2044. On aurait donc pu s'attendre à ce que les projets d'infrastructure tiennent désormais compte du danger qui nous menace. Mais les projets routiers se multiplient dans le département. Tout nouveau projet routier augmente mécaniquement la circulation automobile et donc la pollution et les émissions de GES par effet de trafic induit.

3) L'impact sur la qualité de l'air : Depuis juillet 2018, on recommande l'étude de nouveaux polluants, donc, même si le rédacteur a jugé les effets sur la qualité de l'air « peu importants », qu'en sera-t-il demain, avec les nouveaux critères ?

4) Le projet n'a été jugé d'intérêt local par le Conseil d'Orientation des Infrastructures, et l'autorité Environnementale semble tout aussi septique sur l'intérêt du projet dans la mesure où le report modal a encore un gros potentiel.

Ce projet est d'autant plus injustifié que d'autres possibilités de transport existent.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nous nous étonnons de constater, au fil des pages de l'étude d'impact, que cette enquête publique ait lieu à présent alors que le train Léman Express va arriver dans le territoire.

Tout d'abord, nous avons étudié **les flux de la RD903** qui passe par Bons et la capacité de transport CEVA aux heures de pointe sans travaux sur la voie existante. Concernant le Evian-Genève via Annemasse, la capacité utilisable dès décembre 2019, utilisée dès juin 2020 est de :

1 rame par train avec 1 train toutes les 1/2h soit 600 passagers / hre

2 rames par train avec 1 train toutes les 1/2h soit 1200 passagers/hre

Nous pensons que le report modal a été sous-estimé : le report modal sera bien sûr plus important sans autoroute qu'avec autoroute et ce d'autant que la 4G sera disponible tout le long de la ligne du Léman Express. Dans l'étude socioéconomique on voit qu'on a un maximum de 1100 voitures /h à Bons.

La route D1005 : Pour décharger la route dite « de Sciez/Douvaine », l'autoroute n'est d'aucune utilité puisqu'elle fait faire un détour aux automobilistes. Nous demandons donc à ce que le projet de BHNS soit réétudié, même s'il n'est pas en site propre sur tout le trajet, il offrira une alternative intéressante.

Cette décision nous semble d'autant plus injustifiée que la Région vient de voter le 14 juin une délibération intitulée "Stratégie environnement énergie : faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région durable d'Europe". Elle propose une baisse des consommations d'énergie de 23% d'ici 2030, sachant que 35% des besoins d'énergie sont liées à la mobilité. Elle prévoit dans le chapitre lié à la qualité de l'air que le Grand Genève soit classé zone prioritaire et prévoit le développement d'une mobilité décarbonée.

Cette délibération fait suite à l'accord transfrontalier Pact'Air signé entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Grand Genève pour l'amélioration de la qualité de l'air et qui prévoit le développement des modes de transport vertueux. Le projet d'autoroute Machilly-Thonon est contraire à ces délibérations. Le Maire de Genève, Sami Kanaan, s'en est d'ailleurs ému dans la presse, qualifiant cette infrastructure de projet du passé. Nous ne saurions laisser passer un tel projet, incompatible avec les délibérations préalablement signées, inutile, dispendieux en termes d'argent public, irrespectueux de l'environnement et de nos accords avec nos partenaires suisses.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos remarques et nous vous prions d'agréer, Madame la présidente de la commission, Messieurs les commissaires, l'expression de nos salutations respectueuses.

Au nom des élus régionaux du Rassemblement citoyen, écologiste et solidaire,

Fabienne Grebert

Conseillère régionale de Haute Savoie